



Politique sur la prévention de la violence

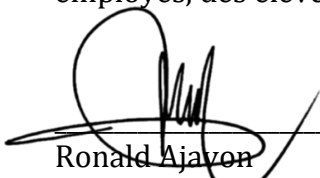
Le Conseil des écoles francsaskoises (CÉF) a pour mission de préparer les élèves du XXI^e siècle à sa réussite scolaire, identitaire et culturelle selon les valeurs qu'il s'est définies. À cet effet, il valorise le développement du respect d'autrui, l'appréciation des autres et une conscience sociale chez nos élèves et tout notre personnel.

Tel que décrit dans le règlement sur la santé et la sécurité au travail (2020) de la Saskatchewan, la violence signifie toute conduite tentative, menace ou conduite réelle envers une personne qui cause ou qui pourrait causer une blessure incluant les menaces verbales ou comportements menaçants qui donnent à cette personne une raison de croire qu'elle risque d'être blessée.

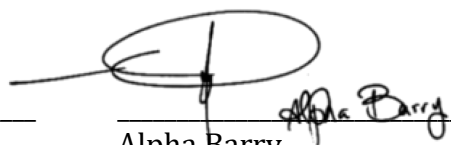
Pour ce faire, le CÉF s'engage à fournir un environnement exempt de violence sous toutes ses formes tant verbale que physique. Pour concrétiser cet engagement, le déploiement des actions suivantes sont mises en place :

- Identifier les situations et fonctions à risques et mettre en place des mesures d'atténuation ou de communication efficace pour désamorcer ou prévenir les actes de violence ;
- Donner des formations à tout le personnel sur l'identification de situations de violence potentielle et les moyens pour réagir adéquatement dans de telles situations ;
- Informer et sensibiliser l'ensemble du personnel sur cette politique et la procédure advenant un non-respect de celle-ci ;
- Sensibiliser l'ensemble des élèves sur la prévention de la violence et les moyens pour identifier les situations potentielles et les méthodes de prévention ou les moyens pour désamorcer de telles situations ;
- Désigner les membres de son personnel responsables de gérer les plaintes ou les dénonciations de situations de violence ;
- Enquêter, de façon confidentielle, toute allégation de violence et, au besoin, recourir à une assistance externe ;
- Prendre les dispositions nécessaires en matière de mesures disciplinaires pour corriger le comportement non conforme et, selon la gravité ou advenant une récidive, prendre les dispositions appropriées pouvant mener jusqu'au renvoi ;
- Supporter les autorités dans toute enquête d'allégation de violence.

La réalisation de cette politique ne pourra se faire qu'avec la participation de la direction, des employés, des élèves, des parents, des fournisseurs et des visiteurs.



Ronald Ajavon
Directeur général
Conseil des écoles francsaskoises



Alpha Barry
Président
Conseil scolaire francsaskois

Direction de l'école